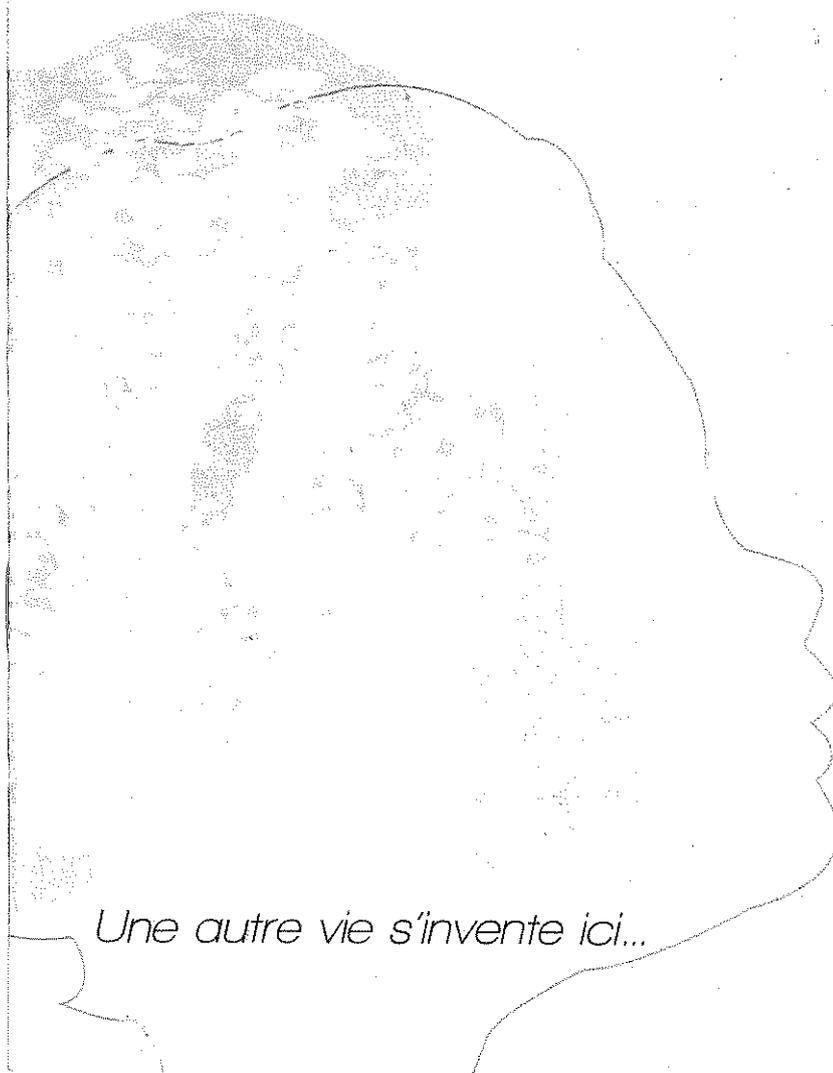


Horizon 2020

*Cadre stratégique du réseau
des Parcs naturels régionaux
et de leur Fédération*



Une autre vie s'invente ici...



LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Nés d'un décret de 1967, leur inscription dans les textes s'est faite progressivement. Deux textes de lois en ont assuré les principaux fondements, la loi Paysages (8 janvier 1993), et la loi Parcs nationaux, Parcs naturels marins, Parcs naturels régionaux (14 avril 2006).

Leurs missions relèvent de l'article R333-1 du code de l'environnement :

de protéger ce patrimoine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,

de contribuer à l'aménagement du territoire,

de contribuer au développement économique, sociale, culturel et à la qualité de la ville,

d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,

de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

EDITORIAL

Une autre vie s'invente ici ...

Les Parcs naturels régionaux et leur Fédération souhaitent ensemble réaffirmer, en cette année du 40^e anniversaire de leur création, les valeurs qui fondent leur identité.

Ils sont depuis leurs origines le creuset d'une réflexion sur les territoires à forte valeur patrimoniale à laquelle sont associés élus, professionnels et habitants.



Formule originale qui suscite la curiosité au plan international, les Parcs naturels régionaux permettent de conjuguer sous l'égide des régions l'action de l'ensemble des collectivités et actions de terrain. L'Etat en est le garant en procédant à leur classement.

En 1997 lors du 30^e anniversaire, un manifeste pour un futur durable était présenté. Il confirmait le rôle de pionniers du développement durable qui était le leur.

*Fruit d'un travail collectif, **Horizon 2020** exprime le nouveau projet stratégique des 45 Parcs naturels régionaux français et de leur Fédération.*

Les Parcs naturels régionaux ont par leur inventivité et les expérimentations réalisées apporté leur contribution à une prise de conscience collective des enjeux vitaux à l'échelle planétaire.

Par ce document, ils expriment la responsabilité dont ils se sentent investis et particulièrement :

- *Dans la recherche de nouveaux équilibres sur les territoires soumis à d'évidentes mutations.*
- *Dans la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.*
- *Dans la sauvegarde de la qualité et de la diversité des paysages français.*
- *Dans un supplément d'âme pour les populations qui font vivre les territoires par l'éducation, la culture et la nature des activités proposées.*

***Horizon 2020** traduit l'ambition qu'une autre vie s'invente dans les Parcs naturels régionaux.*

Nourrissons tous ensemble cet espoir.

Jean-Louis JOSEPH,
Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Des territoires, des hommes...

Les Parcs naturels régionaux sont des **territoires remarquables** au sein des régions françaises. Ils recèlent un patrimoine naturel et culturel de qualité, mais fragile. Animés d'un esprit pionnier, les hommes et les femmes qui les ont fondés et qui les portent aujourd'hui partagent des **valeurs ancrées** dans l'identité culturelle de leurs territoires.

Porteurs d'un « aménagement fin du territoire » à leurs débuts, aujourd'hui d'un **développement durable** dont ils ont été les précurseurs, les Parcs naturels régionaux sont porteurs pour demain de comportements responsables et solidaires.

En 2007, les 45 Parcs naturels régionaux existent sur 21 régions et 68 départements en France métropolitaine et à l'outre-mer, couvrant plus de **13 % du territoire national**. Plus de trois millions d'habitants y vivent dans plus de 3 700 communes qu'ils regroupent.

Avec **quarante années d'expérience** riche et diversifiée, en plaçant la dimension humaine au cœur de leur philosophie, les Parcs naturels régionaux concilient et réconcilient économie et environnement. Dans un monde rural qui connaît des transformations fondamentales, les Parcs naturels régionaux sont des acteurs clés de la nouvelle vitalité que connaissent leurs territoires. Leur objectif est de faire des territoires dont ils ont la charge des espaces de vie résolument tournés vers l'avenir. Par la concertation et la mise en réseau des acteurs, ils impulsent une dynamique de développement qui s'appuie sur la valorisation de leurs patrimoines.



...des valeurs partagées

Les Parcs naturels régionaux représentent une **approche nouvelle du développement et de la conservation de la nature** fondée sur une démarche contractuelle.

La **charte constitutive** dont est doté chaque Parc naturel régional constitue son contrat de territoire. Elle oriente les politiques publiques et les actions définies en concertation avec les forces vives.

Cette charte, désormais soumise à enquête publique et renouvelée par l'Etat, engage tous les acteurs dans de nouvelles formes de gouvernance où **démocratie élective et démocratie participative** doivent s'articuler.

Projets référents par leur action, les Parcs naturels régionaux intègrent les grands enjeux planétaires. Ils sont de véritables laboratoires de terrain, ouverts à tous les échanges, du local à l'Europe et à l'International.



Une compétence partagée Etat-Régions

La compétence partagée Etat-Régions, à la base de l'existence des Parcs naturels régionaux, est une originalité au plan institutionnel.

Proposés par les Régions françaises, les Parcs naturels régionaux sont classés ou renouvelés dans leur classement par l'Etat.

Ils sont donc à la fois l'expression :

- ✎ D'une volonté d'aménagement du territoire portée par les Régions au titre de leur compétence. Celles-ci s'appuient sur les Parcs naturels régionaux pour expérimenter des formes nouvelles de l'action territoriale en vue de transférer les acquis aux autres territoires.
- ✎ D'un réseau de territoires s'appuyant sur des référents communs dont l'Etat est garant et sur lequel il s'appuie pour ses politiques et particulièrement celles qui relèvent de la protection de la nature au titre de ses engagements européens (Natura 2000) ou internationaux (Conventions Biodiversité, RAMSAR).

Cette position justifie la permanence d'un engagement contractuel entre Etat/Régions/Parcs naturels régionaux garantissant des moyens pour la conduite de leurs actions.



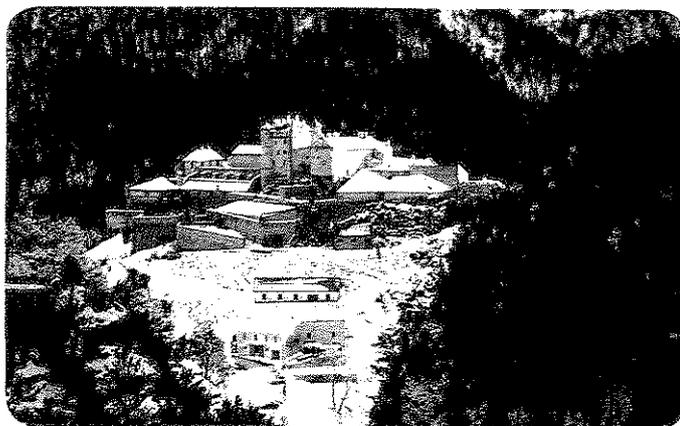
Une conception d'avenir

Dans le concert des Parcs naturels aux plans européen et international, les Parcs naturels régionaux français occupent une place particulière.

Paysages vivants, territoires habités, ils sont classés en catégorie V de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ils intègrent pour beaucoup d'entre eux des zones de protection réglementaires classées catégories II, parce qu'ils concilient développement et protection de la nature et que cette protection repose sur l'adhésion des populations. Le modèle français des Parcs naturels régionaux est aujourd'hui de plus en plus reconnu et transposé au niveau international.

Ils ouvrent par leur action de nouvelles voies :

- ① D'un développement durable conçu localement entre collectivités et populations dans un véritable projet de territoire fondé sur la concertation.
- ② D'un équilibre dans la préservation de la nature, accepté localement, entre une dimension volontaire et contractuelle et une dimension réglementaire.



Des défis à relever...

A l'horizon de 2020, les Parcs naturels régionaux doivent se saisir de défis clairement identifiés :

• L'urgence à répondre aux deux grands enjeux que sont la conservation de la biodiversité et le changement climatique, ainsi que leurs conséquences sur la vie et les ressources naturelles (eau, air, énergie...).

➤ Un étalement urbain croissant mettant à mal les paysages et provoquant des mutations sociales et économiques importantes. Ils seront dans l'obligation de créer les conditions d'accueil des nouvelles populations et activités sur leurs territoires et devront apporter une nouvelle dimension au dialogue urbain-rural.

✳ L'arrivée des nouvelles technologies, des facilités mais aussi des comportements qui en découlent. Ils auront à anticiper les conséquences pour la vie des territoires et la participation citoyenne.

✳ Une demande touristique en mutation qui s'oriente vers des polarités sportives, récréatives ou culturelles. Ils auront à les conjuguer avec celles de découverte et de nature dont ils sont porteurs.

✳ Des mutations institutionnelles à venir tant au niveau national qu'au niveau européen et international, et leurs conséquences sur l'organisation territoriale.



...et des combats à mener

Les Parcs auront aussi à répondre à des évolutions qu'il faudra infléchir ou accompagner :

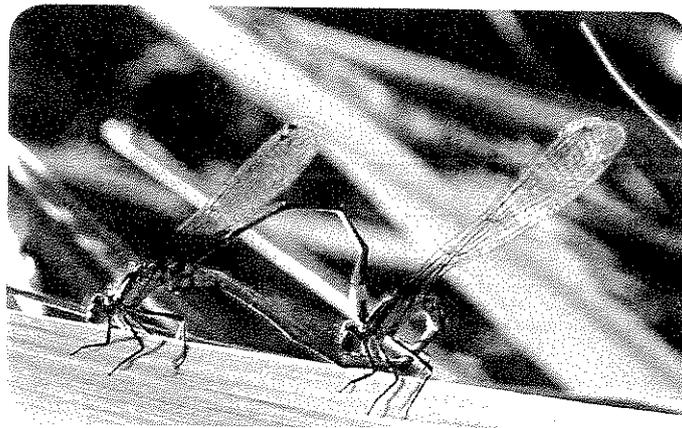
Les projets de grandes infrastructures (électriques, autoroutières, ferroviaires), d'exploitation de matériaux, ou de stockage de déchets.

Le risque d'exclusion de certaines populations par augmentation du prix du foncier.

La banalisation et la consommation croissante d'espaces par les activités commerciales et industrielles, ainsi que l'implantation d'activités intensives ou hors sol en matière agricole.

Il sera de la responsabilité des Parcs :

- *D'apporter des solutions exemplaires dans la réponse aux besoins locaux, comme dans l'intégration des projets lorsqu'ils sont reconnus indispensables.*
- *De s'engager dans le sens d'une plus grande mixité sociale liée à une offre diversifiée en matière d'habitat.*
- *De contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique et social fondé sur la responsabilité citoyenne.*





QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'HORIZON 2020

Les Parcs naturels régionaux refondent pour l'avenir les quatre orientations qui ont fait leur succès.

Celles-ci traduisent leur exigence de travailler pour le long terme et restent les conditions indispensables au classement par l'Etat, ou à son renouvellement.

- 1 Préserver et valoriser des patrimoines vivants
- 2 Partager un projet de vie avec des hommes et des femmes
- 3 Faire vivre une culture "Parc naturel régional"
- 4 Faire de la charte un contrat de territoire

Préserver et valoriser...

Un Parc naturel régional recèle des patrimoines d'un intérêt exceptionnel au plan national et européen. Il est porteur d'une identité remarquable au plan régional. Il est le témoignage vivant d'un passé, d'activités traditionnelles et de savoir-faire, qu'ils soient agricoles, forestiers, artisanaux ou industriels.

Pour les Parcs, l'environnement est à la fois facteur de développement de leur territoire et partie constituante d'un patrimoine à conserver.

Les Parcs naturels régionaux font leur priorité de la préservation et de la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.



...des patrimoines vivants

Pour cela :

Ils joueront un rôle essentiel au sein du réseau écologique national et européen et à l'échelle internationale pour atteindre les objectifs de la stratégie sur la biodiversité.

Ils devront rester des territoires habités à dominante naturelle d'étendue suffisante pour conduire un projet d'ensemble.

Ils feront en sorte que les populations locales soient les acteurs de la préservation de leurs patrimoines collectifs.

Ils s'emploieront à promouvoir un développement fondé sur la protection et la valorisation des patrimoines et de l'environnement.

Ils conjugueront protections contractuelles et réglementaires dans leur projet de territoire.

Ils affirmeront leur responsabilité sur le paysage face aux mutations à venir des activités et des modes de vie.

Ils contribueront au développement économique par l'appui et l'accompagnement des projets et la mise en réseau des acteurs de leur territoire.



Partager un projet de vie...

Les Parcs naturels régionaux sont en recherche d'autres équilibres économiques et sociaux sur les territoires au bénéfice de leurs habitants. A la base de leur action figurent les agriculteurs, les forestiers, les artisans, les commerçants, les prestataires touristiques, les entrepreneurs faisant leurs principes d'un développement durable. Mais en situation d'accueil de nouvelles populations et d'activités, les Parcs sont à l'écoute des réalités humaines et cherchent à anticiper les évolutions.

Les Parcs naturels régionaux mettent les hommes et les femmes de leurs territoires au cœur de leur projet.



...avec des hommes et des femmes

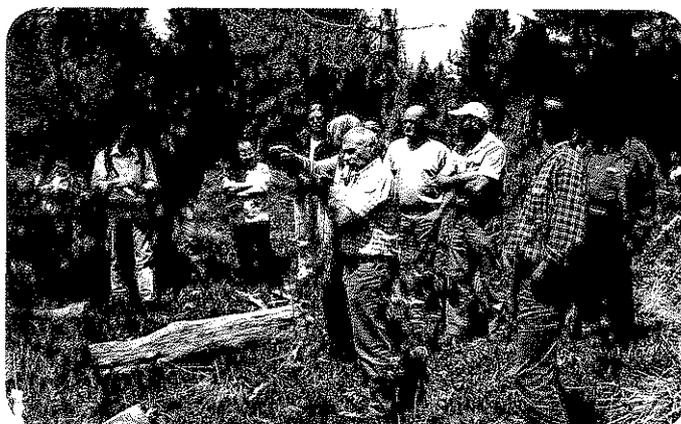
Pour cela :

Ils appuieront les acteurs économiques dans leurs projets, notamment dans le domaine de la qualité et de la valorisation des produits et des ressources.

Ils accompagneront les initiatives sociales et culturelles dans une logique d'ouverture et de cohésion du territoire.

Ils concilieront urbanisme de qualité, intégration paysagère et propositions d'habitats diversifiés et durables.

Ils conduiront une action sans cesse renouvelée d'éducation des habitants, jeunes ou adultes et des visiteurs aux démarches durables et aux comportements citoyens.



Faire vivre une culture...

Les Parcs naturels régionaux sont des entités collectives tournées vers l'action concrète et la préoccupation du long terme. Elus, directeurs et équipes sont les chevilles ouvrières d'un projet qu'ils souhaitent voir partagé. Depuis leurs débuts, une culture particulière de réseau s'est forgée, permettant aux Parcs de proposer une alternative pour la conservation de la nature et un développement local intégré.

Laboratoires de développement durable, les Parcs naturels régionaux veulent partager avec d'autres un esprit de mission fondé sur l'innovation, l'expérimentation et l'implication d'habitants responsables et solidaires.



... "Parc naturel régional"

Pour cela :

Ils prendront le risque de l'innovation et de l'expérimentation.

Ils seront ouverts aux organismes de recherche appliquée aux territoires.

Ils évalueront et capitaliseront leurs actions.

Ils transféreront leurs expériences aux autres territoires sur le plan régional, national et international.

Ils enrichiront leur démarche dans l'échange solidaire et l'action internationale.

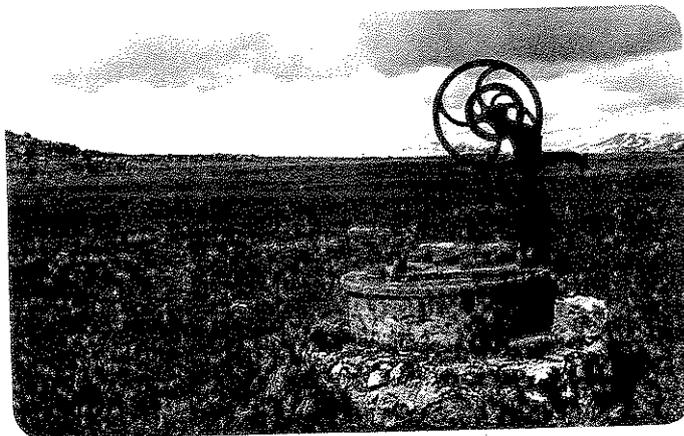


Faire de la charte...

La charte d'un Parc naturel régional est la base de la coordination et de la mise en cohérence des politiques publiques sur le périmètre classé. Elle est la traduction territoriale des stratégies de conservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire, de développement économique, social et culturel, de gestion des espaces sensibles, de performance environnementale des entreprises, de gestion énergétique.

La charte est la matérialisation de l'engagement de l'Etat, les collectivités l'adoptent par délibération et les socio-professionnels s'y associent par convention. D'une validité de 12 ans, son renouvellement garantit de façon exemplaire l'efficacité de l'action publique des Parcs naturels régionaux.

Les Parcs naturels régionaux font de leur charte constitutive le contrat de territoire de référence pour les politiques publiques et les initiatives de chacun.



...un contrat de territoire

Pour cela :

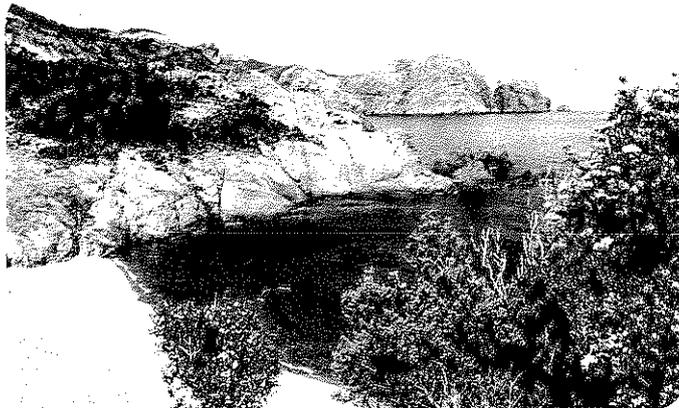
- Ils veilleront à partager l'élaboration et le contenu de la Charte avec tous les habitants par une concertation approfondie et un document accessible à tous.

Ils proposeront une gouvernance originale fondée :

- Sur la commune dans la représentativité territoriale.
- Sur l'intercommunalité pour la mise en place des projets.
- Sur les acteurs économiques, le monde associatif et les habitants par des démarches participatives.

Ils feront une évaluation en continu de sa réalisation.

Ils défendront une plus grande compatibilité des documents d'urbanisme et de planification avec la charte. Ils entendent qu'au travers des compétences réglementaires de l'Etat et des collectivités, les orientations de la charte puissent avoir une portée plus directe et plus grande dans la conservation patrimoniale (nature, eau, paysage, bâti) et dans les choix d'un développement durable.



La Fédération des Parcs naturels régionaux de France

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est l'outil privilégié des actions communes des Parcs. Elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des Assemblées parlementaires et des organismes institutionnels ainsi que de l'information du public.

Elle est une structure de concertation avec les Régions françaises et les partenaires nationaux de l'action des Parcs, notamment les autres espaces protégés français et européens et les autres réseaux de territoire.



CINQ MISSIONS PRINCIPALES

En accompagnement des quatre orientations voulues pour l'avenir du réseau des Parcs, la Fédération des Parcs naturels régionaux se fixe cinq missions principales dans la perspective de 2020 :

- 1 Une Fédération qui garantit
- 2 Une Fédération qui valorise
- 3 Une Fédération qui stimule
- 4 Une Fédération qui communique
- 5 Une Fédération qui agit

1. Une Fédération qui garantit

Garante de l'exigence commune des quatre orientations du réseau à l'horizon 2020, la Fédération portera son action sur :

1. Les chartes des Parcs naturels régionaux.

La Fédération se prononce sur les projets de Parcs et sur le renouvellement des chartes. En amont elle fournit un appui aux Régions et aux Parcs. Elle porte à leur connaissance l'expérience collective ou individuelle des Parcs.

Elle soutient les Parcs pour le respect de leurs chartes constitutives devant les atteintes qu'elles peuvent connaître.

2. Le renforcement de l'influence des Parcs.

Ce rôle primordial qui s'exerce de façon multiforme en relation avec l'actualité est une action de veille, puis une bonne prise en compte des Parcs dans les textes législatifs et les décrets d'application.

Le contact permanent est entretenu avec :

- Les différents Ministères et en premier lieu ceux chargés de l'environnement et de l'aménagement du territoire.
- Les grandes associations nationales de collectivités (ARF, ADF, ADCF, AMF).
- Les grands établissements publics.
- Les instances européennes et internationales.

3. La marque « Parc naturel régional », propriété de l'Etat, dont la Fédération défend la dimension collective et assure la cohésion dans l'attribution individuelle pour les Parcs.

4. Le maintien d'un esprit de mission dont elle doit être le lieu d'échanges, de rencontres.

5. L'image collective des Parcs naturels régionaux en France, en Europe et à l'International.



2. Une Fédération qui valorise

Par la création d'un centre de ressources qui permet :

- De capitaliser et valoriser les connaissances produites et les savoir-faire.
- De favoriser les retours d'expérience et le partage des connaissances.
- De soutenir le réseau dans ses opérations d'ingénierie et de communication.
- De faciliter les tâches de veille et de prospective.

Par la mutualisation et une expertise extérieures, la Fédération suscite des méthodologies portant sur :

- L'observation des territoires.
- Les voies de développement durable pour les grands types d'activités (agriculture, forêt, tourisme...).
- Les positionnements inter-territoriaux.
- L'évaluation des chartes.

Par la promotion et l'organisation des compétences, en relation avec le CNFPT et le GIP ATEN, la Fédération s'attache :

- A adapter l'offre de formation aux besoins des Parcs.
- A améliorer la demande par l'émergence de plans de formation.
- A organiser le transfert en direction d'autres réseaux ou territoires.

Par l'échange et le partage au niveau européen et à l'international, la Fédération :

- Suscite au plan européen la coopération entre territoires par l'appui aux réseaux d'aires et de sites protégés (Europarc, Eurosites), de la ruralité (programmes Leader), par le développement de relations transfrontalières, entre les fédérations nationales des Parcs.
- Organise à l'international des échanges s'appuyant sur l'expérience et l'expertise des Parcs et privilégie les actions de coopération décentralisée sous l'égide des Régions ou des Départements.

Dans les deux cas, l'axe privilégié des échanges sera la gestion par des collectivités réunies d'espaces naturels habités.

3. Une Fédération qui stimule

La responsabilité de la Fédération est aussi « d'éclairer le chemin », de se saisir pour ses membres des questions d'avenir, de favoriser l'émulation au sein du réseau. La Fédération le fait par :

Un appui à l'expérimentation :

- Par l'intégration de l'expérimentation aux 4 grandes missions des Parcs naturels régionaux dans les animations thématiques.
- Par une mutualisation au sein de la collection « Expérimenter pour agir » en lien avec le centre de ressources.
- Par création de liens avec les grands organismes de recherche (INRA, CEMAGREF, CIRAD) et les universités.

Des positionnements collectifs actualisés régulièrement sur des thèmes essentiels de l'action des Parcs (agriculture, développement économique, biodiversité, international) et sur des champs nouveaux (habitat durable) ou face à des situations particulières les concernant (contractualisation, programmes européens).

Des conventionnements suivis avec les principaux partenaires :

- Avec les membres de la Fédération – collège partenaires.
- Avec les têtes de réseaux d'autres acteurs de territoire.
- Avec les établissements publics concourant aux objectifs poursuivis par les Parcs.

Un conseil d'Orientation, Recherche, Ethique et Prospective qui entretient la vision à longterme, le respect des valeurs attachées à l'action des Parcs, suscite et évalue la recherche sur les territoires.



4. Une Fédération qui communique

La Fédération aide les Parcs à communiquer efficacement et porte des projets communs. Pour cela, elle assure et développe :

Des principes communs de communication :

- La Fédération assure la cohésion de l'image au plan national par une charte graphique réactualisée et déclinée sur de nouveaux supports.
- Sur les actions et positionnements communs dans une charte de communication.

De nouveaux outils multimédia en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Le maintien d'une relation suivie avec la presse nationale et régionale.

La pertinence et la qualité de ses projets éditoriaux.

La Fédération est leader d'opinion sur le développement durable porté par les collectivités : l'importance territoriale du réseau des Parcs naturels régionaux justifie une position de référent sur le thème générique du développement durable.

La Fédération s'attache à l'organisation d'événements porteurs de réflexions et offrira pour les élus des Parcs et des Régions des possibilités de rencontres et d'échanges.



5. Une Fédération qui agit

La Fédération agit sur la base de plans d'action à cinq ans. Sur ce pas de temps seront redéfinis :

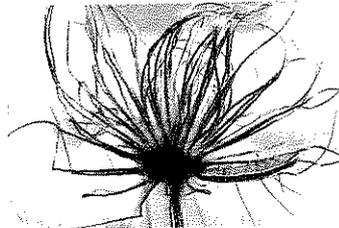
- La charte de communication.
- Les priorités d'animation thématique de la Fédération.
- Les nouveaux positionnements du réseau et l'actualisation des précédents.
- Les partenariats avec les Ministères et grands établissements publics.

Des échanges interrégionaux thématiques (forêt, eau) ou géographiques (montagne, mer et littoral, outre-mer) seront soutenus par la Fédération avec les Parcs.

Des priorités dans les domaines techniques seront définies : toute demande de Parc doit trouver réponse à un niveau approprié d'animation (régional, interrégional, national). Pour sa part la Fédération privilégie les problématiques qui appellent une approche nationale car commune à l'ensemble des Parcs, ou représentatives d'enjeux forts.

La Fédération se coordonne avec les réseaux inter-Parcs régionaux et interrégionaux en leur apportant un soutien méthodologique et informatif.

La Fédération favorise au plan national les échanges inter-réseaux bilatéraux ou multilatéraux dans les deux champs de la gestion des espaces naturels et du développement territorial.



Crédits photo :

- p.2 O. André
- p.4, 7, 16, 20, 23, 24 C. Birard;
- p.3, 5, 6, 11 PNR Queyras,
- p.8 haut PNR Brenne, p. 8 bas PNR Narbonnaise,
- p.10, 15 PNR Armorique,
- p.12 PNR Haute vallée de Chevreuse,
- p.13 PNR Monts d'Ardèche,
- p.14 P. Sicard / PNR Armorique,
- p.17 R. Maupertuis / PNR Corse,
- p.18 PNR Vosges du Nord,
- p.22 F. Mulet / PNR Cap et marais d'Opale.



sur papier 100% recyclé



Imprimé en norme environnementale 14001

Réalisation KARIBU & ECOSIGNES - 01 43 21 14 26



**Parcs naturels régionaux
de France**

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
www.parcs-naturels-regionaux.fr